



Extrait du L'École Émancipée

<https://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1950>

Claude Gautheron : signer ou ne pas signer PPCR ?

- Syndicats Nationaux - SNUipp-FSU - Conseils Nationaux - CN 2015-2016 - Conseil national de pré-rentree du 27 aout 2015 -



L'École Émancipée

Signer ou ne pas signer, telle est la question. La consultation des collègues, si elle est une preuve de l'attachement à la démocratie des syndicats d'enseignants de la FSU, ne nous dédouanera pas de la nécessaire réflexion sur les salaires, en particulier parce que la consultation n'aura de valeur réelle que si elle est étayée par des argumentaires construits et contradictoires. D'abord, il ne faut pas se limiter à comparer les grilles avant et après, et surtout replacer cette négociation dans le contexte salarial du moment qui est lui même le produit des politiques d'austérité mises en place par ce gouvernement.

Les salaires des fonctionnaires sont dépendants de deux paramètres distincts et articulés l'un à l'autre : d'une part les grilles d'avancement qui s'appliquent à chaque corps, d'autre part la valeur du point d'indice qui permet de traduire ces grilles en salaire. Avec PPCR le ministère de la Fonction publique fait le choix politique de ne traiter que la première variable renvoyant à plus tard le traitement de la seconde et, plus pernicieux et même inacceptable, conditionne l'ouverture de négociations sur le point d'indice à la signature de l'accord sur les carrières. L'accord qui nous est proposé repose sur des constructions théoriques de carrière mais n'aura effectivement d'incidence sur les rémunérations des agents qu'au cours des prochaines années et n'aura de réalité pour les agents de la catégorie A qu'au cours du prochain mandat présidentiel, s'il n'est pas remis en cause entre temps. Alors que la valeur du point d'indice accuse une baisse cumulée de plus de 6% depuis 2010 et si un rattrapage à cette hauteur n'est pas acté, les salaires continueront donc d'être en baisse par rapport à cette date. On peut mettre en avant des avancées réelles et non négligeables (intégration d'une petite partie de l'indemnitaire dans l'indiciaire, suppression d'une échelle de la catégorie C, passage en catégorie A des personnels médico-sociaux...) mais on ne doit pas occulter ce qui est renvoyé à des négociations ultérieures par ministère et donc soumis à l'aléatoire des alternances politiques (vocation pour chaque agent de voir sa carrière se dérouler sur 2 grades sur des critères de passages d'un grade à l'autre encore inconnus...) ou ce qui entre clairement en contradiction avec nos mandats (création d'un 3ème grade pour les agents ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle, bonifications attribuées par la hiérarchie sur des bases encore inconnues mais qui ont toutes les chances de renforcer encore la notion de mérite...).

Donc pas d'angélisme : si cet accord devait être signé par des organisations syndicales majoritaires sachant que la FSU n'est pas en capacité à elle seule de faire pencher la balance d'un côté ou l'autre, et pour qu'il ne soit pas qu'un marché de dupes, nous devons en exposer clairement les limites et les insuffisances et enclencher dès maintenant une campagne sur les salaires centrée sur la valeur du point d'indice dans laquelle s'inscrit d'ores et déjà le 8 octobre. La FSU doit sans tarder se tourner vers les organisations syndicales de transformation sociale pour construire avec elles une réponse cohérente et trouver un positionnement commun sur cet accord : elles doivent ensemble travailler à la mobilisation pour une augmentation immédiate et substantielle du point d'indice, seule voie pour amorcer a minima le rattrapage indispensable que PPCR ne prévoit pas.